LES 100 PREMIERS JOURS DU CHANGEMENT

02 **LE MOT DU PRESIDENT**

04 **LE MOT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

06 **BILAN CHRONOLOGIQUE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT SUR LES 100 JOURS**

08 **PRÉSIDENCE – MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EMPLOI,** DES AFFAIRE INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES, CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES

10 **VICE-PRÉSIDENCE - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET,** DE LA FONCTION PUBLIQUE, CHARGÉ DES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE, DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS ET DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

12 **MINISTÈRE DU TOURISME,** DE L'ÉCOLOGIE, DE LA CULTURE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS AÉRIENS

14 **MINISTÈRE DES RESSOURCES MARINES,** DES **MINES ET DE LA RECHERCHE,** CHARGÉ DE LA PERLICULTURE, DE LA PÊCHE, DE L'AQUACULTURE ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

16 **MINISTÈRE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIÈRES, DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE** ET DE LA COMMUNICATION, DE L'ARTISANAT

18 **MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL, CHARGÉ DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE,** DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DU DIALOGUE SOCIAL, DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

20 **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,** DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, DE LA VIE ASSOCIATIVE, CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

22 **MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'URBANISME,** DES ÉNERGIES ET DES TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES

24 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,** DE L'AGROALIMENTAIRE, DE L'ÉLEVAGE ET DE L'ÉGALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS

26 **COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE**

PRÉSIDENCE
DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE

PRÉSIDENCE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE - BP 2551 – 98713 PAPEETE - STANDARD : +(689) 47.20.00 - COURRIER@PRESIDENCE.PF

PROX-I MARKETING SERVICES

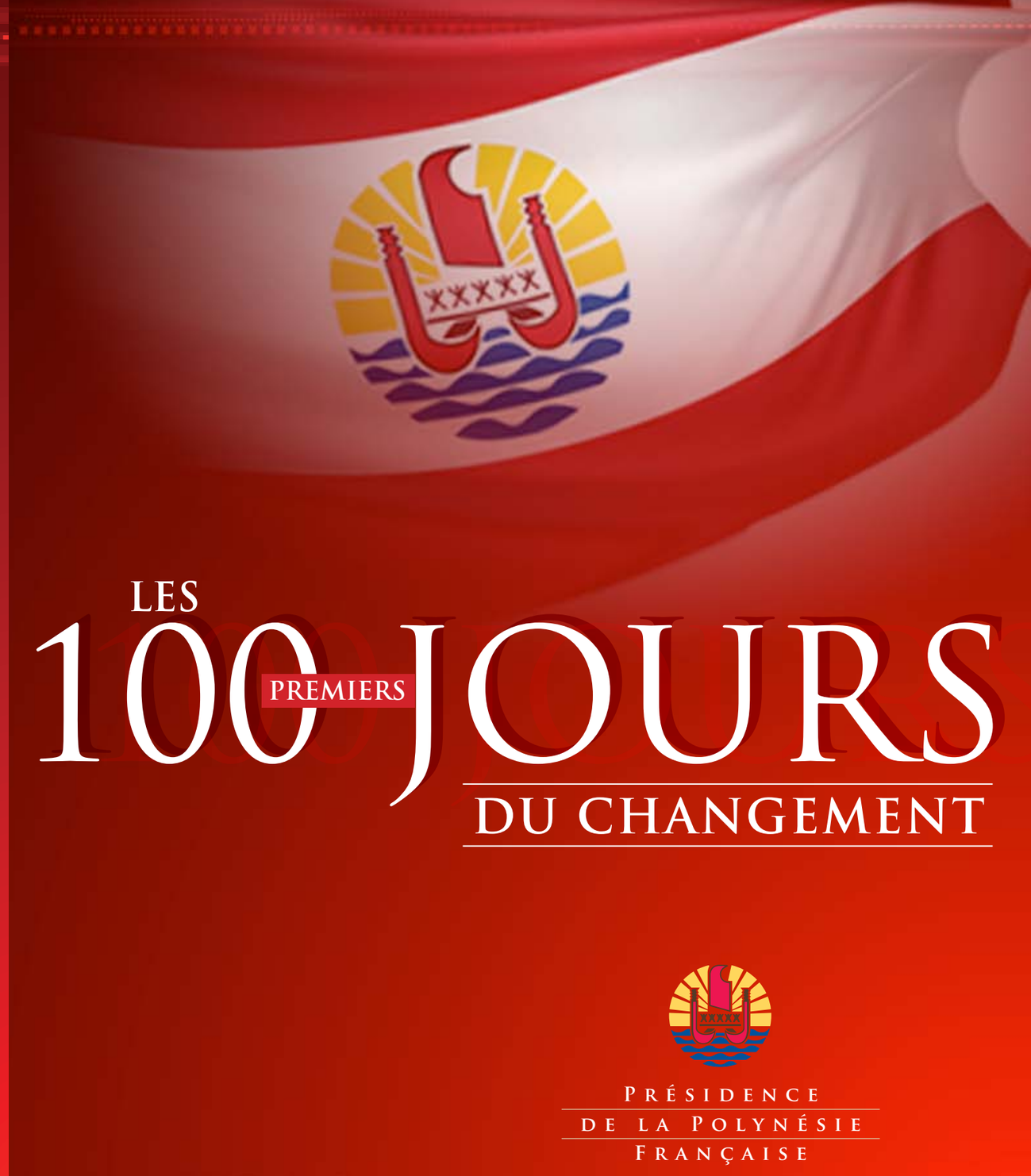

LES 100 PREMIERS JOURS DU CHANGEMENT

PRÉSIDENCE
DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE

SEPTEMBRE 2013

LA CONFIANCE RETROUVÉE

100 jours, c'est à la fois long et très court. Présenter un bilan au terme de cette période est toujours un exercice périlleux. Une chose est certaine le Gouvernement s'est retroussé les manches pour prendre les problèmes à bras le corps, tant la situation de notre pays est catastrophique, tant l'héritage de ces dix années d'incurie et d'incompétence cumulées est lourd. Nous avons du être tour à tour pompier, urgentiste, mécanicien, et visionnaire. Il nous fallait d'abord définir des priorités, ou plutôt, prioriser les urgences.

Nous nous sommes attaqués à la misère et aux familles en détresse en relevant les minimums familiaux et vieillesses et en créant l'aide aux familles «A Tauturu utuafare». Face aux SDF abandonnés dans la rue en nombre croissant nous avons lancé la création d'un centre d'accueil pour qu'ils puissent se loger dans des conditions décentes, se laver, se nourrir, réapprendre à vivre, retrouver leur dignité. Je n'aurais imaginé que notre Pays puisse tomber aussi bas. Nos moyens d'action restent encore limités car les caisses sont vides, notre Pays était au bord de la cessation de paiement, les organismes préteurs et l'état n'avaient plus confiance. Il nous a donc fallu mettre en oeuvre un nouveau budget, s'appuyant sur des réformes courageuses, avec des mesures fiscales nouvelles, des économies, un plan de départs volontaires, des réductions de moyens que nous nous sommes imposés à nous même d'abord. Nous n'avions pas d'autres solutions que de faire appel à l'effort et à la solidarité de tous pour nous en sortir, puisque nous sommes bien obligés de payer la facture de l'effondrement programmé de notre pays, voulu par l'UPLD dans le seul dessin de mieux faire accoucher les conditions de l'indépendance à l'ONU. Il a tout à la fois fallu renouer un dialogue respectueux avec l'Etat lors de notre mission à Paris au mois de juillet et reprendre les contacts avec les organismes prêteurs, désormais forts de nos réformes, et la note de l'agence Standard and Poor's qui sera bientôt délivrée confirmera l'inversion de la tendance amorcée dans les commentaires encourageants publiés en juin dernier.

Au-delà des mesures d'urgences, notre objectif est de redonner de l'emploi. 15000 emplois ont été détruits en 10 ans, et aucun nouvel emploi n'a été créé pour les milliers de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année. Pour la première fois notre jeunesse est contrainte de s'exiler pour vivre, en Nouvelle Calédonie ou en métropole.

Qui aurait cru que notre Pays en arrive à ce stade de déliquescence ? Les grands chantiers, les grands projets vont permettre de donner du travail aux entreprises. Le projet Mahana Beach et le projet Ainapare, couplés à l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes vont remettre la Polynésie française sur la carte du tourisme mondial et créer des milliers d'emplois. Les investisseurs s'intéressent à nouveau à notre Pays. En attendant que ces grands projets voient le jour, car il faut tout de même un peu de temps, nous avons créé le CASE – contrat d'accès et de soutien à l'emploi – pour aider la création des emplois. Obsédé par son funeste dessin, l'UPLD n'a pas trouvé mieux que de faire un recours, retardant l'application de ce dispositif tant attendu par les familles en détresse.

A Auckland au PLG, comme à Majuro au 44ème Forum des îles du Pacific, je suis allé corriger les mensonges déversés par mon prédécesseur sur la Polynésie française. J'ai été entendu, le choix des Polynésiens, exprimé dans les urnes en mai dernier, est à présent respecté. Mon élection à la présidence du Polynesian Leaders Group démontre qu'il n'y a pas besoin d'être indépendant pour être reconnu par nos amis du Pacifique.

Mais il reste encore tant à faire ; l'attente est forte et légitime, la tâche est immense, cependant, je suis confiant. Nous ne résoudrons pas en 100 jours tant de difficultés accumulées, mais comme vous le voyez déjà dans ce bilan détaillé, énormément de choses ont été faites en peu de temps pour corriger les erreurs du passé. C'est la démonstration, que lorsque la volonté politique existe, couplée à la compétence, l'action devient possible. Mon prédécesseur a sans cesse expliqué qu'il n'avait pas le temps d'agir ; il a pourtant été au pouvoir durant cinq ans, dont plus de deux années consécutives. Un temps largement suffisant pour agir. C'est le temps que nous mettrons pour tout reconstruire. Que de gâchis, que de temps perdu. Je ne fais pas ici de politique politicienne, mais le bilan est nécessairement le reflet d'un héritage, l'un ne peut être évoqué sans l'autre. Je revendique le droit d'inventaire.

La confiance revient, les signes de ce retour se multiplient. D'ici quelques mois, lorsque les mesures fiscales et les grandes réformes engagées auront produit leurs effets, lorsque les grands chantiers entreront dans leur phase active, alors les années sombres ne seront plus qu'un mauvais souvenir. Les Polynésiens peuvent à présent regarder l'avenir avec plus de sérénité. Jamais le slogan de la majorité n'a trouvé autant de sens : «la foi de reconstruire ensemble» ; car il faut avoir la foi pour relever tant de défis en même temps. Comme vous, j'aime mon Pays, et je veux le meilleur pour lui et nos enfants. ■

Gaston FLOSSE
Président de la Polynésie française

LE TEMPS DES ERRANCES EST RÉVOLU

Depuis l'élection du président de l'assemblée le 16 mai, puis du président de la Polynésie française le 17 mai, l'assemblée de la Polynésie française a été entièrement mobilisée pour accompagner le gouvernement dans sa politique de redressement du pays.

La majorité Tahoera'a Huiraatira, composée de 38 élus, est porteuse d'un programme, validé par les électeurs, qui doit devenir opérationnel au cours des cinq prochaines années pour l'ensemble des Polynésiens. Nous en sommes tous ensemble les dépositaires, les garants de la bonne mise en œuvre par le gouvernement.

Cette mise en œuvre des engagements a commencé par une période de redressement de nos finances publiques. C'est une exigence que nous ne pouvons contourner avant de pouvoir investir et impulser une nouvelle ère de développement économique et de valorisation de nos ressources propres.

L'assemblée est au cœur de ce redressement de la situation, qui passe par des réformes fiscales et sociales dont un certain nombre ont déjà été débattues dans l'hémicycle, notamment à l'occasion du premier collectif budgétaire, des modifications fiscales, de la création d'un fonds d'investissement et de garantie de la dette, d'un fonds de lutte contre la pauvreté, la création des contrats d'accès à l'emploi ou de mesures pour la relance du bâtiment et des travaux publics.

Nous avons également souhaité affirmer la volonté de la population, majoritairement autonomistes, en adoptant des résolutions pour que le choix des électeurs soit pris en compte par l'ONU et réaffirmer le rejet de toute procédure qui entraînerait vers l'indépendance.

Parallèlement, l'assemblée a tenu à faire oeuvre d'exemplarité dans la baisse des dépenses de fonctionnement. Les élus ont donc adopté une baisse de 10% de leurs indemnités et l'assemblée a supprimé toutes les voitures qui servaient au transport des élus ainsi que les bons d'essence.

Sur le plan législatif, en moins de quatre mois, l'assemblée s'est réunie neuf fois dans le cadre de la session administrative, deux fois dans le cadre d'une session extraordinaire convoquée par le gouvernement, et deux fois au titre de la commission permanente. Au total, ce sont plus d'une cinquantaine de textes qui ont déjà été votés dans l'hémicycle. Bien sûr l'adoption des textes en séances plénières mobilise préalablement les élus pour le travail dans les commissions législatives qui se sont réunies 31 fois depuis l'ouverture de la session administrative, tandis que la commission de contrôle budgétaire et financier a tenu 10 réunions.

Notre souci est porté par un devoir constant d'efficacité et de réactivité. C'est dans ce but que l'assemblée a modifié son règlement intérieur afin que les présidents des commissions soient en phase avec le gouvernement et que les attributions de chacune des commissions correspondent à chacun des portefeuilles ministériels. Ainsi, un ministre n'a aujourd'hui plus qu'un seul interlocuteur pour les travaux sur les textes qu'il présente.

Notre assemblée a souhaité, toujours dans un souci d'efficacité, être associée en amont de leur passage en commission à l'élaboration des textes qui seront soumis au vote des élus, afin de garantir une parfaite cohérence avec les attentes de la population.

La majorité travaille déjà, en collaboration avec le gouvernement, sur les prochains textes qui seront soumis à l'assemblée lors de la session budgétaire qui s'ouvre le 19 septembre. Dans ce même souci d'efficacité, les élus ont pu participer à une session de formation sur les techniques budgétaires qui leur permettra de mieux appréhender le débat d'orientation budgétaire à venir. De même, la convention de partenariat avec l'assemblée nationale a été mise en œuvre afin de bénéficier de son expertise dans l'élaboration du travail législatif et de la formation de nos présidents de commissions.

Le temps des errances dans l'hémicycle est révolu. Les élus de la majorité, conscients des attentes et des espérances de la population, sont guidés par la seule ambition de concourir au redressement de notre pays. ■

Edouard FRITCH
Président de l'Assemblée de la Polynésie française

BILAN CHRONOLOGIQUE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT SUR LES 100 JOURS

20 MAI - Premier pré-conseil des ministres

20 MAI - Annonce de la baisse des indemnités des membres du gouvernement et la suppression des voitures de fonction à l'issue du 1er Pré-conseil des Ministres

19 MAI 2013 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT GASTON FLOSSE ET PRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT

16 MAI - Edouard Fritch est élu Président de l'Assemblée de la Polynésie française

17 MAI – GASTON FLOSSE EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

5 MAI - le Tahoera'a Huiraatira remporte les élections territoriales

3 JUIN - Lancement du centre d'hébergement pour les SDF à Tipaerui

5 JUIN - Présentation du Tauturu utuafare, revalorisation du minimum vieillesse et des allocations familiales

10 JUIN - Reprise des journées portes ouvertes – rencontres avec la population

25 JUIN - Le gouvernement reloge 23 familles de l'ancien hôtel Bel-Air

29 JUIN - Fête de l'Autonomie, rejet d'un référendum de l'ONU

4 JUILLET - Présentation du projet Mahana Beach

4 JUILLET - Première rencontre entre les médecins libéraux et la CPS

4 AOÛT - Lancement du projet Ainapare : début du désamiantage de l'ex-Pitate

6 AOÛT - Vote à l'Assemblée de Polynésie française du Contrat d'Accès à l'Emploi et du Contrat de Soutien à l'Emploi

9 AOÛT - Lancement du projet aquacole de Makemo : accord pour la création d'une société de droit local avec les investisseurs Chinois

3 SEPTEMBRE - Ouverture du 44ème Forum du Pacifique

4 SEPTEMBRE - Présentation du projet de loi de pays sur la concurrence

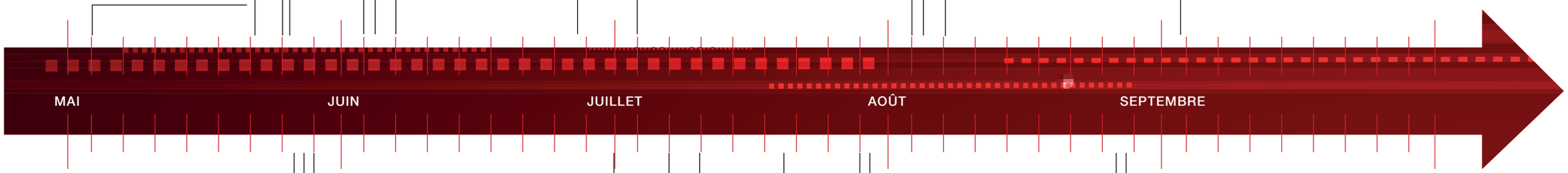

22 MAI – Le conseil des ministres décide la baisse des indemnités du Président et des ministres, la suppression des voitures et des logements de fonction

27 MAI - Lancement des travaux du futur tunnel de Punaauia

27 MAI - Signature de la convention d'itinérance Vini / Vodafone

28 MAI - Mission en Chine de Tearii ALPHA et Michel PAOLETTI, relance du projet aquacole et étude de l'ouverture de lignes aériennes

1ER JUILLET - Présentation de la réforme fiscale

11 JUILLET - Remise en place du Haut-Conseil suite à un vote favorable de l'Assemblée de Polynésie française

13 JUILLET - Vote du collectif budgétaire – retour à la sincérité budgétaire, création des deux fonds dettes et solidarité

DU 16 AU 26 JUILLET - Mission gouvernementale à Paris, rencontres avec Jean-Marc AYRAULT et Victorin LUREL et à l'Elysée

26 JUILLET - Nettoyage des sites touristiques de Tahiti et Moorea

25 JUILLET - Signature d'un accord de partenariat avec l'Institut National du Cancer pour la mise en place du plan cancer en Polynésie Française

24 JUILLET - Mission à Bruxelles de Tearii ALPHA, relance du partenariat avec l'UE

29 AOÛT - Développement agricole et protection de la filière maraichère : annonce de la fin progressive des importations de salade

30 AOÛT - Réunion du Polynesian Leaders Group à Auckland – Gaston Flosse élu président

26 AOÛT - Signature de l'acte d'achat du domaine de l'ancien Sofitel de Punaauia, lancement du projet Mahana Beach

27 AOÛT - Adoption par l'APF d'une résolution appelant les membres du Forum du Pacifique à respecter les choix institutionnels des Polynésiens et adoption d'une résolution appelant les membres du Forum du Pacifique à une action concertée en faveur des îles menacées par la montée des eaux

PRÉSIDENCE – MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EMPLOI,

DES AFFAIRE INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES, CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES

M. Gaston FLOSSE

En réponse aux graves difficultés sociales affectant de nombreuses familles, des mesures d'aides sociales et d'aides à l'emploi, efficaces à court et moyen terme, ont été lancées tout en préparant les réformes nécessaires au retour de la croissance économique.

LES ACTIONS CLÉS >>>>>>>>>>>>>>>>>>

- Création du secours à la famille «Te Tauturu Utuafare»
- Relèvement des prestations familiales et du minimum vieillesse
- Création d'un centre d'hébergement d'urgence pour les personnes sans abri
- Création du contrat d'accès à l'Emploi et du contrat de soutien à l'emploi
- Création du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté

CRÉATION DU SECOURS À LA FAMILLE «TE TAUTURU UTUAFARE»

Le secours à la famille «Te Tauturu Utuafare» a été créé pour permettre aux familles en grande précarité, ayant des enfants de moins de 16 ans, de bénéficier d'une mesure d'aide efficace. Depuis le 12 juin 2013, 2 732 dossiers ont été validés et sont éligibles pour un secours financier mensuel de 35 000 Fcfp ou de 50 000 Fcfp pour la période maximale de juin à décembre 2013 ou d'une durée moindre selon la date de validation des demandes.

Ce chiffre doit être complété par les 550 bénéficiaires de l'APF (allocation parent au foyer) dont l'aide devrait être poursuivie par le secours «Te Tauturu Utuafare», ce qui porte le nombre potentiel de dossiers ou de familles bénéficiaires à 3 282. A titre d'information, 1 323 familles ont déjà reçu le versement de leur secours par l'agent comptable de la CPS.

Par ailleurs, afin d'être au plus proche des populations en difficulté, le Président a initié la création de nouvelles antennes de la direction des affaires sociales. Quatre nouveaux lieux d'accueil ont vu le jour depuis le mois de juillet à Papenoo, Tautira, Punaauia et Tahaa.

RELÈVEMENT DES PRESTATIONS FAMILIALES ET DU MINIMUM VIEILLESSE

Le relèvement du minimum vieillesse et celui des prestations familiales sont d'autres mesures complémentaires au secours de la famille, notamment pour les grands parents et les enfants. Cette revalorisation des prestations sociales est servie aux plus fragiles en relevant de plus de 8% le montant du revenu minimum aux personnes âgées, lequel n'a pas évolué depuis septembre 2008 et de plus de 11% le montant des allocations familiales pour les ressortissants du régime de solidarité, qui stagne également depuis la même période.

Selon l'estimation de la CPS, ces relèvements concernent :

- d'une part, 1 750 bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et 3 400 bénéficiaires de l'allocation complémentaire de retraite (ACR) ;
- et d'autre part, près de 19 600 enfants, bénéficiant du relèvement du montant des allocations familiales.

CRÉATION D'UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR LES PERSONNES SANS ABRI

Création à Papeete d'un centre d'hébergement de nuit destiné à une population sans ressource et en rupture avec son milieu d'origine. Un refuge, un lieu de repos et de restauration afin de pourvoir à ses besoins immédiats. Ce refuge permet aux personnes accueillies (célibataires ou en couples, seuls ou avec enfants, jeunes ou âgés) de ne pas être exposées à des actes de violence. Le centre n'a pas vocation à héberger à long terme. Ce temps de pause sera mis à profit pour évaluer la situation et les besoins les plus significatifs de la personne afin de la conduire vers une structure adaptée, ou un retour en famille d'origine, ou de proposer une continuité de la prise en charge, via le centre de jour notamment et les services du pays (Affaires Sociales, Sefi, OPH).

CRÉATION DU CONTRAT D'ACCÈS À L'EMPLOI ET DU CONTRAT DE SOUTIEN À L'EMPLOI

La loi de pays portant création du contrat d'accès et de soutien à l'emploi (CASE) repose sur 2 dispositifs visant l'insertion professionnelle d'une part et la sauvegarde de l'emploi salarié existant, d'autre part. L'intérêt est de faire bénéficier aux personnes sans solution d'emploi durable, d'une expérience et de qualifications nécessaires pour avoir plus de chances de rejoindre et de s'insérer dans le monde du travail de façon pérenne. Par ailleurs, dans ce contexte économique critique, le recours à l'activité partielle est un outil important pour préserver l'emploi mais également les compétences de l'entreprise en difficulté. Tous les secteurs d'activité sont concernés sans exclusive par ce dispositif. La durée de la mesure d'aide est étendue à 12 mois renouvelables. Elle s'appliquera également dorénavant au secteur culturel.

CRÉATION DU FONDS POUR L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La réforme de la fiscalité en cours, basée sur un principe d'équité, permettra de mieux répartir les efforts collectifs, en organisant un transfert plus important de prélèvements sur les plus aisés vers les plus pauvres.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) en partant du principe que la relance de l'économie va permettre la croissance et à la création d'emplois. Depuis le 1er août, ce fonds se voit affecter l'ensemble des ressources fiscales; la contribution de solidarité territoriale ainsi que toutes les taxes à l'importation relative aux tabacs et produits sucrés. Il est destiné à des interventions rapides en faveur des aides à l'emploi et à la lutte contre l'exclusion. ■

VICE-PRÉSIDENCE - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, CHARGÉ DES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE, DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS ET DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Dans un contexte économique difficile, la Vice-Présidence de la Polynésie française s'est attelée à restaurer dans des délais très courts l'équilibre financier du Pays, en réduisant notamment les dépenses publiques, tout en renouvelant le partenariat avec l'Etat, et en favorisant l'émergence d'une véritable concurrence dans les différents secteurs de l'économie polynésienne.

M. Nuihau LAUREY

LES ACTIONS CLÉS >>>>>>>>>>>>>>>>>>

- Une réforme fiscale équitable et équilibrée qui permet de redresser les comptes publics, renforcer la solidarité envers les plus démunis, et de donner du souffle aux entreprises
- La mobilisation de nouveaux financements pour assurer la relance de la commande publique avec notamment la souscription d'un emprunt obligataire de 6 milliards Fcfp
- La création de nouveaux outils de partenariat public / privé pour accompagner l'initiative privée et favoriser l'émergence de projets d'investissement d'envergure
- L'instauration du droit de la concurrence et la création d'une autorité polynésienne de régulation indépendante
- Une reprise en main du budget qui permet de restaurer la sincérité des comptes et la crédibilité financière de la Polynésie française
- La réforme de l'administration en marche et la réduction annoncée de ses effectifs avec le lancement du plan de départs volontaire

DONNER L'EXEMPLE ET RÉDUIRE LES DÉPENSES PUBLIQUES

- Baisse des rémunérations de l'ensemble des membres du gouvernement, de 10% pour les ministres et de 50% pour le président de la Polynésie française ;
- Suppression des véhicules de fonction pour les membres du gouvernement ;
- Baisse de 10% de la rémunération de l'ensemble des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Baisse de 10% des indemnités des membres du Conseil Economique Social et Culturel de la Polynésie française.

REDONNER DE LA SINCÉRITÉ À NOTRE BUDGET

- Adoption d'un collectif budgétaire redonnant de la sincérité à notre budget, par la suppression des recettes fictives liées à des cessions d'actifs imaginaires ;
- Réduction des dépenses publiques par un effort collectif des établissements publics et des services administratifs ;
- Création de deux fonds, l'un pour l'investissement et la garantie de la dette et l'autre pour la lutte contre la précarité et pour l'emploi afin de stimuler l'activité économique au travers de l'investissement et de la consommation.

RETROUVER NOS CAPACITÉS FINANCIÈRES AVEC LA RÉFORME FISCALE

- Augmentation de la CST pour les tranches de revenus les plus élevées sans toucher aux tranches les plus faibles afin de favoriser la solidarité ;
- Baisse de 5 points de l'impôt sur les sociétés ;
- Augmentation de certains impôts sectoriels (banques, assurances, grandes surfaces) ;
- Aide aux petites entreprises (exonération pour les nouvelles entreprises, relèvement du plafond pour les très petites entreprises).

FACILITER L'INITIATIVE PRIVÉE AVEC LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

- Adoption d'une loi de pays favorisant la mise à disposition du domaine public dans le cadre de projets privés structurants et productifs ;
- Mise en place des concessions d'aménagement, du bail emphytéotique administratif et du crédit bail sur le domaine public ;
- Mise en place de projets public-privé utilisant ces dispositifs (Mahana Beach, Ainapare)

FACILITER LA CONCURRENCE

- Présentation d'une loi de pays sur la concurrence en Polynésie française ;
- Mise en place de règles relatives à la transparence des relations commerciales ;
- Interdiction et sanction des abus de position dominante, des ententes et des pratiques restrictives ;
- Contrôle des concentrations dans les différents secteurs économiques ;
- Instauration d'une autorité administrative indépendante dénommée Autorité Polynésienne de Régulation de la Concurrence chargée de l'application du droit de la concurrence.

RESTAURER DES RELATIONS DE CONFIANCE AVEC L'ETAT

- Elaboration d'un pacte de croissance destiné à fixer les engagements du Pays et de l'Etat pour les cinq prochaines années en matière de développement économique et social
- Engagements relatifs à une avance de trésorerie, à la participation de l'Etat au plan de départs volontaires d'agents publics, à la participation de l'Etat au financement du RSPF, aux modalités financières des partenariats Etat Pays (Contrat de projet, 3ème instrument financier), à la redynamisation des sites militaires.

MODERNISER LA FONCTION PUBLIQUE

- Elaboration de la loi de pays relative au plan de départ volontaire des agents de la fonction publique. ■

MINISTÈRE DU TOURISME, DE L'ÉCOLOGIE, DE LA CULTURE,

DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS AÉRIENS

La relance du tourisme est primordiale pour l'économie polynésienne. Elle passe par des grands projets (Mahana Beach), en développant les marchés actuels, en favorisant l'essor de nouveaux marchés, tout en mettant en valeur le patrimoine culturel et naturel du Pays.

M. Geffry SALMON

LES ACTIONS CLÉS >>>>>>>>>>>>>>>>>>

- Définition et création de produits touristiques
- Repositionnement de l'image de la destination Polynésie française
- Recherche de la qualité et ses prolongements réglementaires
- Protection de l'environnement, une nécessité écologique pour la conservation d'un patrimoine exceptionnel
- Valorisation du patrimoine environnemental de la Polynésie française, une nécessité touristique pour son développement économique
- Mise en valeur du patrimoine culturel et développement de la culture
- Organisation et développement du transport aérien

UN SECTEUR DU TOURISME EN RECONSTRUCTION

La définition et la création de produits touristiques :
projet Mahana Beach. Plus d'une trentaine d'autres projets ont été répertoriés et feront l'objet d'un arbitrage.

Dans le secteur du tourisme nautique :
- la plaisance : développement du nautisme dans sept communes des Iles Sous-le-Vent, dans le cadre du contrat de projet,
- la croisière : aménagement à Moorea (Fonds pour le développement du tourisme de croisière).

Le repositionnement de l'image de la destination Polynésie française :
étude sur le repositionnement de l'image de la destination : attirer de nouvelles clientèles touristiques et à s'adapter aux nouvelles tendances et exigences du tourisme mondial.

La recherche de la qualité et ses prolongements réglementaires :
campagne d'entretien et de nettoyage des sites touristiques en août à Tahiti. Travaux sur la révision des modalités et normes de classement des hôtels et pensions de famille, et sur les règles relatives à l'exploitation d'un hébergement de tourisme chez l'habitant.

L'ÉCOLOGIE, DE LA PROTECTION À LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement, une nécessité écologique pour la conservation d'un patrimoine exceptionnel :
- étude sur l'eau, définition d'une politique sectorielle en la matière ;
- plan d'actions de lutte contre la propagation de la petite fourmi de feu à Tahiti et Moorea plans de prévention et de protection pour les îles réputées indemnes ;
- plan de sauvegarde en faveur des oiseaux, escargots, et espèces végétales en danger ;
- création d'un centre d'enfouissement technique (CET) des déchets à Rapa, réhabilitation de celui de Nuku Hiva.

La valorisation du patrimoine environnemental de la Polynésie française, une nécessité touristique pour son développement économique :
- définition et mise en œuvre d'un plan d'actions pour conserver, gérer et valoriser les espèces marines emblématiques de la Polynésie française ;
- mise en place d'un réseau de surveillance lagunaire à Tahiti, et notamment des récifs coralliens ;
- poursuite des programmes INTEGRE (développement durable), RESCUE (adaptation aux changements climatiques) et PPR (plan de prévention des risques).

UN DOMAINE DE LA CULTURE À ORGANISER, À DIVERSIFIER ET À VALORISER

La protection du patrimoine culturel :
- finalisation du projet de loi sur la protection du patrimoine historique ;
- lancement de la réflexion sur la création d'un code du patrimoine polynésien ;
- poursuite des travaux d'inventaire et de sauvegarde des documents archéologiques, légendaires et historiques.

La valorisation du patrimoine culturel et le développement de la culture :
- poursuite des plans d'actions pour la valorisation des sites culturels classés du Pays ;
- travaux d'aménagement au Musée de Tahiti et des îles et au Musée Gauguin.

L'ORGANISATION DES TRANSPORTS AÉRIENS, CLÉ DE VOÛTE DU DÉVELOPPEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Organisation et développement du transport aérien :
- réorganisation du transport aérien intérieur ;
- réaménagement de l'aéroport de Moorea ;
- agrément attribué aux aéroglisseurs (hydro-surfaces) de Tahiti Air Charter ;
- étude sur les liaisons aériennes entre Tahiti, la Chine et l'Amérique du sud.
- Ouverture de négociations avec Hawaian air pour de nouvelles routes trans-pacifiques et trans-régionales. ■

MINISTÈRE DES RESSOURCES MARINES, DES MINES ET DE LA RECHERCHE, CHARGÉ DE LA PERLICULTURE, DE LA PÊCHE, DE L'AQUACULTURE ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

L'exploitation des ressources marines et minières est potentiellement l'une des principales sources de richesses et d'emplois pour la Polynésie française. Avec ses cinq millions de km² d'océan, le pays a devant lui un avenir faste en matière de recherche, d'innovation et de prospection océanique et minière.

M. Tearii ALPHA

LES ACTIONS CLÉS >>>>>>>>>>>>>>>>>>

- **Aquaculture :** mise en route du grand projet aquacole, avec des investisseurs chinois, à Makemo aux Taumotu
- **Mines :** actions pour répertorier et exploiter, à terme, le potentiel minier – convention BRGM
- **Pêche hauturière et côtière :** rétrocession de la gestion des outils aux privés.
- **Pêche lagonaire :** rédaction du régime général des pêches
- **Perliculture :** stratégie de reconquête du marché international enclenchée – restructuration de la filière.

RÉORGANISATION ET REDYNAMISATION DES FILIÈRES

• Mise en route du grand projet aquacole dans l'archipel des Tuamotu avec la société Tian Rui International. Une mission de prospection en Chine a été réalisée dès le mois de mai. Les conditions de réalisation du projet ont été redéfinies avec la délégation chinoise (société de droit local, basée en Polynésie, formation et transfert de savoir-faire à des aquaculteurs qui seront exclusivement polynésiens) au mois de juillet. Choix du premier site d'implantation de ce grand projet : l'atoll de Makemo a été retenu pour la qualité de son environnement et sa proximité avec d'autres atolls à forte potentialité aquacole.

• Suppression du Tahiti Pearl Consortium, structure de promotion de la perle très controversée. Fermeture de l'établissement public La Maison de la Perle également enclenchée.

• Rationalisation des procédures d'autorisation d'occupation de l'espace maritime, d'accès à des activités professionnelles (perliculture, aquaculture, pêche) et de soutien financier.

• Réforme de la licence de pêche, restructuration de la filière de commercialisation dans ce secteur d'activités, avec également une réforme en cours pour des modalités d'accès à la protection sociale simplifiées pour les professionnels de la mer.

RECHERCHE ET INNOVATION MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT

• Valorisation de l'endémisme terrestre, notamment dans le domaine pharmacologique et cosmétologique. L'immensité de notre zone économique exclusive en fait un vaste champ d'investigation favorable au développement de nouvelles technologies, aux découvertes en matière de biotechnologie médicale, d'éco-innovation océanologique.

• En partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières et l'IFREMER, mise en place du cadre pour des recherches sur des sites potentiels d'exploitation très intéressants à moyen et long terme (encroûtements polymétalliques). A cet effet signature à Paris d'un accord cadre avec le BRGM.

• La Polynésie française est associée aux démarches de la France au programme EXTRAPLAC par lequel la France demande l'extension de la zone économique polynésienne auprès de la Commission des Limites du Plateau Continental des Nations Unies.

OUVERTURE ACCRUE VERS LE SECTEUR PRIVÉ

• Recherche d'acteurs extérieurs pour développer les secteurs les plus innovants, en partenariat avec des entreprises locales (transfert d'expertise et de savoir-faire).

• Poursuite de la vente des navires sortis de défiscalisation de la société d'économie mixte Tahiti Nui Rava'ai.

• Création d'un «hub» de pêche dans la zone de Faratea : discussions entamées avec des investisseurs privés et des opérateurs étrangers.

• Travail en concertation avec différents acteurs du secteur privé pour des outils tels que le port de pêche, le centre technique aquacole et la nouvelle structure de promotion de la perle.

MEILLEURE SURVEILLANCE DE L'ESPACE MARITIME

• Relance, avec le concours de l'Etat, des actions pour mieux surveiller et protéger l'espace maritime polynésien. Cet espace maritime représente près de la moitié de l'espace maritime national dans un environnement très convoité en matière de pêche. Sa position excentrée entre les autres archipels du Pacifique et le continent américain en fait en outre une zone de transfert risquée en termes de sécurité maritime. ■

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIÈRES, DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DE LA COMMUNICATION, DE L'ARTISANAT

Maitrise du patrimoine foncier, construction de logements, économie numérique et professionnalisation de l'artisanat, des enjeux urgents et majeurs pour la relance de notre économie, le bien-être de la population et l'avenir de la Polynésie française.

M. Marcel TUIHANI

LES ACTIONS CLÉS >>>>>>>>>>>>>>>>>>

- Maitrise et acquisition de l'emprise foncière nécessaire pour le projet de développement touristique Mahana Beach
- Relance des programmes de construction de logements sociaux
- Remise en route des aides en faveur de l'habitat dispersé qui était arrêté depuis 2008
- Déblocage de moyens en faveur des aides en matériaux pour la construction
- Validation des axes stratégiques de développement de l'économie numérique en vue de l'établissement d'un plan de développement de l'économique numérique, Te Ara Numera 2013-2018
- Affectation des 4 milliards de dividendes de l'OPT au fond de garantie de la dette et de l'investissement
- Concrétisation de l'ouverture à la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile
- Instauration d'un cadre réglementaire en vue de garantir la qualité des prestations offertes par la création d'un ordre des géomètres-experts foncier et géomètre topographe
- Organisation d'un Village de l'artisanat traditionnel pour valoriser le savoir-faire de tous les archipels, à l'occasion de la coupe du monde de Beach Soccer

FONCIER

Le gouvernement a initié un programme d'indentification et de maitrise des emprises foncières à fort potentiel économique. C'est à ce titre que la zone d'Outumaora a été identifiée pour accueillir le projet de pôle touristique Mahana beach.

Conscient de la situation de précarité de nombreuses familles occupant le domaine public, le Pays a favorisé le dialogue. Plus d'une centaine de familles occupant les sites de l'ancien hôtel Bel-Air, et des plateaux d'Outumaoro s'est vue proposer des solutions de relogement, permettant ainsi au Pays de récupérer la maitrise de terres occupées depuis plus de vingt ans.

En seulement deux mois, le Pays a pu signer l'acte d'acquisition du domaine de l'ancien Sofitel au cœur de cette zone. La Polynésie française dispose ainsi d'un patrimoine foncier à la mesure de ce projet visant à faire de Tahiti une grande destination touristique, dans la région Pacifique et à l'international.

LOGEMENT

Au lendemain de la prise de fonction du gouvernement, le Ministre a œuvré pour la relance en matière de logement sociaux en débloquant les discussions avec l'Etat sur les programmes liés au contrat de projets 2008-2013.

La volonté du Pays et de l'Etat de travailler ensemble s'est concrétisée, en moins de trois mois, par le démarrage d'un premier programme d'habitat dispersé de 118 fare pour un coût estimatif de 871 millions financés à 45% par l'Etat, 45% par le Pays et 10% par les attributaires.

Les discussions entre le Pays et l'Etat, ont permis également d'identifier des programmes prêts à être réalisés en 2013 et pourtant toujours en attente.

Par ailleurs, le collectif budgétaire de juillet 2013 a permis de débloquer 868 millions de FCFP supplémentaires permettant d'attribuer environ 300 aides en matériaux et 100 fare OPH.

NUMÉRIQUE

L'ouverture de la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile s'est concrétisée puisque grâce au dialogue et à la concertation initiée dès la prise de fonction du gouvernement, les termes des dernières conventions ont pu être finalisés en conservant l'intérêt de chaque partie.

Le gouvernement a identifié cinq axes de développement du secteur du numérique afin de favoriser le développement des contenus, garantir l'accès au numérique à tous les polynésiens, développer les infrastructures, les compétences et développer les usages du numérique dans l'administration.

La Direction Générale de l'Economie Numérique a été créée pour mettre en œuvre l'action du gouvernement dans ce domaine. Issue de la fusion de l'Agence de Réglementation du Numérique et de l'Agence de Développement du Numérique, elle répond à un objectif de cohérence de l'intervention des services du Pays et d'optimisation de l'administration.

ARTISANAT

L'artisanat est un secteur d'activité dont le potentiel économique est élevé. Les productions artisanales sont le moyen de subsistance d'un grand nombre de nos concitoyens, notamment dans les archipels éloignés. La vitalité de ce secteur contribue ainsi au maintien des populations dans leurs îles, tout en assurant un lien social. Le secteur est globalement caractérisé par une forme associative qui connait ses limites lorsqu'il s'agit de développer un modèle économique efficace. Les efforts sont aujourd'hui concentrés sur la professionnalisation des acteurs et des produits. L'objectif de mise en place d'une stratégie à l'export passe par la structuration de la filière face à une concurrence étrangère de plus en plus présente. ■

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL, CHARGÉ DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DU DIALOGUE SOCIAL, DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

La santé est au cœur des actions du gouvernement, car la population et les professionnels de la santé étaient dans une crise profonde de confiance et d'écoute. Aujourd'hui le redressement du système sanitaire et médical est en route.

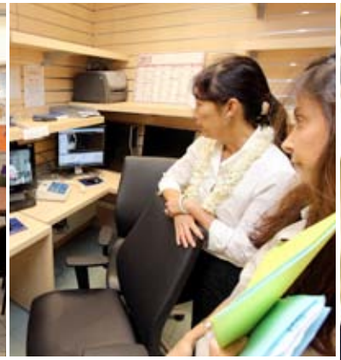

Mme Béatrice CHANSIN

LES ACTIONS CLÉS >>>>>>>>>>>>>>>>>>

Renouer le dialogue avec tous les professionnels du secteur de la santé

Améliorer l'offre de soins :
- Réouverture de deux infirmeries à Raiatea et Taha'a
- Mise en place de la greffe rénale
- Inauguration de l'unité de dialyse de l'hôpital d'Uturoa
- Signature d'une convention avec l'Institut National du Cancer

Des mesures d'économies sur les structures de soins :
- Inauguration de la centrale de production d'oxygène du CHPF
- Mise en place de banaliseurs au CHPF

Promotion de la qualité et de la gestion des risques :
- Conventions de partenariat avec l'Agence Nationale de Sûreté Nucléaire dans le cadre des rayonnements ionisants et avec l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament
- Elaboration d'une réglementation sur les risques professionnels liés à l'exposition à l'amiante et aux rayonnements ionisants

RENOUER LE DIALOGUE

La Ministre a rencontré l'ensemble des professionnels de santé, des établissements et services sous tutelle, du secteur libéral et des organismes métropolitains. C'est dans ce cadre que la CPS et les syndicats des médecins libéraux ont pu reprendre leurs discussions. De même, l'ensemble des chefs d'unités de la Direction de la santé se sont réunis pour faire un état des lieux en vue de travailler sur une augmentation du niveau de soins.

AMÉLIORER L'OFFRE DE SOINS

Pour améliorer l'accès à des soins de proximité, les infirmeries de Taha'a et de Raiatea ont été ré-ouvertes.

Pour la greffe rénale, le ministère a fait adopter le cadre législatif et réglementaire qui permettra les premières interventions sur donneur vivant au mois d'Octobre. Par ailleurs, une étude sur l'évolution prospective de l'insuffisance rénale chronique terminale en Polynésie française a été commandée en vue d'adapter les structures de soins au plus près des patients. L'unité d'auto-dialyse de l'APURAD de l'hôpital de Uturoa, inaugurée récemment, rentre dans ce cadre et permettra aux populations des ISLV de se soigner sur place.

Un plan cancer intégrant la problématique insulaire d'accès aux soins en Polynésie est en préparation ; une convention a été signée avec l'INCa pour bénéficier de son expertise.

RECHERCHER DES MESURES D'ÉCONOMIES SUR LES STRUCTURES DE SOINS

La centrale de production d'oxygène du CHPF a été inaugurée ; son fonctionnement permettra de faire des économies importantes ainsi qu'un approvisionnement sécurisé et une autonomie en oxygène. Dans le même esprit, deux banaliseurs ont été mis en œuvre par cet établissement afin de traiter à moindre coût les déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les structures de soins.

PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA GESTION DES RISQUES

Des conventions de partenariat ont été validées avec l'Agence Nationale de Sûreté Nucléaire dans le cadre des rayonnements ionisants et avec l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament. La Direction du travail, en partenariat avec la Direction de la santé, a élaboré une réglementation sur les risques professionnels liés à l'exposition à l'amiante et aux rayonnements ionisants.

Chantier de redressement des comptes sociaux de la PSG

Plusieurs séances de travail se sont tenues avec les organismes concernés par la situation alarmante du régime des retraites. Suite à l'annulation de la loi de Pays sur les retraites, un nouveau projet permettant le déplafonnement du taux de cotisation a été présenté au CESC et sera prochainement examiné par l'APF en vue de résorber une partie du déficit.

Plan stratégique sanitaire

Un Plan stratégique sanitaire et médico-social a été élaboré avec pour objectifs de moderniser et d'optimiser la gouvernance du système sanitaire et médico-social, d'améliorer le dispositif de la PSG en vue d'une couverture optimale des besoins sanitaires et sociaux. Ce plan sera également axé sur la prévention, sur la qualité et la sécurité du système sanitaire et médico-social.

Formation professionnelle

Les Certificats de formation professionnelle délivrés par le CFPA aux stagiaires seront reconnus sur le plan national dès la session d'évaluation de septembre.

Petite enfance

Les Maisons de l'enfance de Faaa, Punaauia, Taravao, Uturoa et Taiohae pour l'accueil de la petite enfance et des familles ont été relancées depuis juin 2013. Deux maisons ouvriront leurs portes dans les prochaines semaines. ■

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, DE LA VIE ASSOCIATIVE, CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

M. Michel LEBOUCHER

L'action du ministre a consisté durant ces 100 jours à décliner en objectifs opérationnels les objectifs généraux du Pays en matière d'éducation. Simultanément, chaque fois que cela a été possible des actions concrètes ont pu être mise en œuvre. Les choix retenus en matière d'objectifs opérationnels illustrent en fait la stratégie privilégiée par le ministre pour la mise en œuvre des objectifs du gouvernement.

LES ACTIONS CLÉS >>>>>>>>>>>>>>>>>>

- Amélioration des relations avec l'Etat (accord avec le vice-rectorat quant à l'exploitation des bases d'information hébergées par l'Etat)
- Rénovation du CAPD dans les CETAD
- Développement d'une nouvelle filière : préparation au concours de l'IEP
- Regroupement des services du 1er et du 2nd degré autour de 2 pôles : administratif et pédagogique.
- Extension au niveau de la Polynésie française de dispositifs nationaux : réforme des rythmes scolaires (ORS) sur deux écoles (Tarahuu et Papetoai)
- Rencontre avec le mouvement associatif de jeunesse (identification des attentes en matière d'accompagnement et de soutien)
- Mise en place d'une commission sur la réglementation en centre de vacances
- Inscription de nouveaux athlètes sur la liste du haut niveau
- Délivrance d'autorisation définitive ou dérogatoire pour l'enseignement des activités physiques et sportives contre rémunération
- Mise en place d'une cellule qui participera aux contrôles des athlètes pendant le beach soccer
- Octroi d'aides aux associations par des subventions de fonctionnement, mais également au profit des clubs pour l'achat de matériel ou encore d'aide financière à la personne à certains athlètes
- Etat des lieux des associations : 4610 associations recensées depuis 3 mois.

EDUCATION : REFONDER NOTRE ÉCOLE

Refonder l'autonomie de la Polynésie Française en matière d'éducation, en cohérence avec la politique de l'Etat dans un souci de concertation

- les premières réunions de cadrage sur les prérogatives et les champs d'intervention de la future Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) ;
- la diversification de l'offre de formation post-bac.

Refonder la notion de pilotage du système éducatif dans un souci de cohérence et d'efficacité

Le Ministre a démarré la restructuration des services des enseignements primaires et secondaires :

- La suppression des postes des anciens directeurs annonce la réunification des deux directions primaires et secondaires.
- La structuration de deux pôles est amorcée : l'un à vocation administrative, l'autre à vocation pédagogique.

Lutter contre le décrochage en diversifiant les filières de formation.

Le 16 août 2013, le Ministère de l'Education de la Polynésie française et le Vice Rectorat ont lancé ensemble le chantier de la rénovation et de la revalorisation des CETAD et du CAPD, mettant en avant son caractère innovant, la volonté d'actualiser et de cadrer les référentiels de façon à les accorder avec les exigences du Diplôme national du Brevet.

Refonder la fonction éducative de l'école en proposant de nouveaux dispositifs.

Le dispositif Objectif Réussite Scolaire (ORS) a été lancé sur deux sites pilotes. Il offre aux élèves l'opportunité de vivre de nouvelles expériences culturelles, artistiques et sportives qui lui redonneront l'envie d'apprendre. Ce dispositif permet désormais aux enseignants de mener de réelles actions de différenciation et de soutien à l'élève. Quant aux parents, les portes leurs sont enfin grandes ouvertes. «ORS» est amené à se multiplier dès janvier.

JEUNESSE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : REVALORISER L'ÉDUCATION NON FORMELLE

Faire du maintien des jeunes en internat une opportunité éducative au profit de ces derniers.

Afin d'apporter des solutions durant les petites vacances scolaires aux jeunes scolarisés dans les îles, le ministère a étendu le dispositif des Programmes de Loisirs Educatif en Internat sur de nouveaux établissements (7 îles au total).

Finaliser l'organisation de la coupe du Monde de Beach Soccer.

Le ministère a mis en place un comité interministériel chargé de suivre l'avancée des travaux. Cette démarche répond au souci de respecter les engagements pris par le Pays. Plus de 350 millions ainsi que des moyens techniques et humains ont été mis à disposition pour la réussite de cet événement.

Reconnaître le partenariat du mouvement associatif au sein de la société polynésienne

- Recenser les associations actives en Polynésie française

Le recensement des associations a été entrepris auprès des ministères, des communes et du Haut-commissariat afin d'établir un panorama précis du secteur associatif en Polynésie française et de réaliser une étude permettant d'évaluer le rôle d'envergure et économique du socle associatif dans notre Pays.

- Lancer la reconstruction du réseau partenarial Pays-Associations-Communes

Un recueil des doléances et données du secteur associatif au moyen d'un questionnaire sur l'opinion des responsables associatifs a permis de favoriser la cohérence des actions et la complémentarité institutionnelle dans les activités. ■

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'URBANISME, DES ÉNERGIES ET DES TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES

M. Bruno MARTY

En charge de plusieurs secteurs clé de la relance économique, le Ministère a entrepris dès sa prise de fonction la mise en place de plusieurs chantiers conséquents. En parallèle, une réorganisation de l'administration des différents services dont le ministère à la charge a déjà débuté. Elle permettra outre des économies, une efficacité et une efficience accrues.

LES ACTIONS CLÉS >>>>>>>>>>>>>>>>>>

Début de chantiers pour relancer l'économie et créer des emplois

- Tunnel de Punaauia : réorganisation du chantier, gain prévisionnel 8 mois et création de 40 emplois supplémentaires ;
- Démarrage des travaux d'entretien et de rénovation des voiries avant la saison des pluies ;

Sécurité et environnement

- Amélioration significative de la sécurité maritime et maintien du niveau de contrôle des navires ;
- Sécurité et circulation au port ;
- Elimination des épaves des navires sur le port.

Réorganisation des services pour une meilleure efficience

- Finalisation de la réorganisation de la DEQ ;
- Audit pour la réorganisation du SAU ;
- Réorganisation de la flottille administrative.

Economie dans la gestion du ministère, optimisation des moyens

- Réduction des effectifs et optimisation des moyens (véhicules de service…) ;
- Réalisation d'économie dans le fonctionnement pour privilégier l'investissement.

Reprise en mains par audit approfondi des délégations de service public

- Energie ;
- Transport ;
- et hydrocarbures.

LES OPÉRATIONS ET CHANTIERS ENGAGÉS DEPUIS LE MOIS DE MAI

Le Ministère a immédiatement engagé la remise en valeur du front de mer de Papeete et l'avenue Pouvanaa a Oopa, ainsi que des projets concrets (tunnel de Punaauia, Swac de l'hôpital du Taaone, quai Est du port de Papeete, projet hydroélectrique de la Vaiiha, 20 km de rénovation de route) représentant environ 15 milliards de travaux.

SOUTIEN DES PROJETS PRIVÉS ET CRÉATION D'EMPLOIS

Outre les chantiers engagés, qui sont créateurs d'emplois pour les entreprises, le Ministère a débloqué de nombreux projets immobiliers dont certains bloqués depuis plus de 2 ans, et qui représentent 2 milliards d'investissement privé, créateur de centaines d'emplois.

MAÎTRISE DES ÉNERGIES

Le développement de l'économie de la Polynésie française dépend aussi de sa capacité à maîtriser le coût de l'électricité et des hydrocarbures, ainsi le Ministère a engagé plusieurs actions en ce sens : audit des concessions électriques, validation de nouveaux projets hydroélectriques, partenariat Ademe, approvisionnement des îles en carburant, Swac du CHPF.

UNE ADMINISTRATION EFFICACE

Malgré un portefeuille élargi (Direction de l'équipement, DEQ - Service de l'Urbanisme, SAU - Direction des transports terrestres, DTT - Direction polynésienne des affaires maritimes, DPAM - Service des énergies, SDE - Port autonome de Papeete, PAP) représentant environ 1.500 agents, et un cabinet réduit à 7 membres, l'équipe ministérielle a su lancer plusieurs chantiers essentiels destinés à améliorer les performances des services au bénéfice des usagers :

- Réorganisation de la DEQ avec une réduction d'effectif en cours de 163 agents ;
- Création d'une collaboration inter-services (DEQ//DTT/SAU) ;
- Audit du SAU pour réduire les délais et améliorer les traitements des permis de construire ;
- Mise en place des synergies entre les ministères de l'équipement et du tourisme et de l'aménagement ;
- Reprise en mains par le service des énergies des missions de contrôle et de pilotage des délégations de service public des énergies ;
- Participation au projet de partenariat public/privé avec refonte du code des marchés publics.

ECONOMIE SUR LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

- Gestion et utilisation limitée du parc de véhicules de service ;
- Relogement de la DTT sur un site unique permettant une économie de l'ordre de +1,5 milliards ;
- Règlement du conflit du Port autonome de Papeete, suivi de la résolution des questions de sécurité ;
- Redéfinition de la formule de calcul et stabilisation des tarifs maritimes interinsulaires ;
- Relogement du service des énergies dans le bâtiment du ministère.

MISE À JOUR DES RÈGLEMENTATIONS

- Réforme du code de la route ;
- Modernisation du système des transports en commun ;
- Refonte de la règlementation relative à la circulation dans le lagon ;
- Règlementation des sites de carrières en Polynésie ;
- Nouvelle règlementation pour le permis de conduire en mer. ■

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE L'ÉLEVAGE ET DE L'ÉGALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DES ARCHIPELS

M. Thomas MOUTAME

Aujourd'hui, l'agriculture polynésienne est plus que jamais considérée comme un pilier du développement des archipels : elle fournit des biens de consommation, mais aussi et surtout elle est créatrice de liens sociaux et productrice de services marchands et non marchands. C'est donc le développement d'une agriculture sociale, solidaire et durable, recentrée sur l'homme et son environnement, qui sous-tendra la politique agricole des cinq prochaines années.

LES ACTIONS CLÉS >>>>>>>>>>>>>>>>>>

- Stratégie ciblée de substitution des importations
- Plan de relance de la vanille de Tahiti
- Programme de développement durable de la cocoteraie polynésienne
- Dynamisation l'agro-transformation (valorisation des écarts de tri de carottes, valorisation des salades)
- Mise en place des outils juridiques nécessaires au démarrage du dispositif d'aides financières aux agriculteurs
- Promotion d'une alimentation saine et équilibrée
- Promotion de l'utilisation de bio pesticides et d'intrants naturels

DIMINUTION DES IMPORTATIONS :

Une stratégie ciblée de substitution des importations agricoles, basée sur quatre productions que sont les carottes, les salades, les litchis et la viande porcine, permettra la création de 70 emplois et une réduction de nos importations de plus de 700 millions XPF. (voir tableau)

Afin de faciliter l'écoulement de la salade locale, qui est actuellement en période de surproduction, les quotas d'importation de salade de quatrième gamme ont été fortement réduits pour le mois de septembre (10 tonnes au lieu de 30).

PLAN DE RELANCE DE LA VANILLE DE TAHITI

Dans le cadre d'un séminaire organisé à Raiatea, un plan de relance de la vanille de Tahiti a été mis en place, avec un objectif fixé à 100 tonnes de vanille mûre à l'horizon 2016. Il s'agit d'améliorer la productivité des cultures sous ombrières, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les communes et les autres organismes publics. Par ailleurs, il est prévu la mise en place de deux hectares d'ombrières supplémentaires, correspondant à un investissement de 86 millions de francs CFP. Cette production génèrera une augmentation des revenus des producteurs de près de 150 millions de francs CFP.

	2012			OBJECTIFS 2016	
Produits	Production locale commercialisée (T)	Importations (T)	Taux de couverture par la production locale (%)	Augmentation de la production locale (T)	Taux de couverture par la production locale (%)
Carotte	352	879	29 %	+450	48 %
Salades	379	455	45 %	+455	100 %
Litchis	42	42	50 %	+8	60 %
Viande porcine	1075	1 803	37 %	+160	43%

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COCOTERAIE

Un programme de développement durable de la cocoteraie polynésienne a été lancé, au bénéfice des 10 000 actifs qui tirent un revenu de la filière coprah. Il a été décidé de mener concomitamment une régénération active de nos plantations vieillissantes ou détériorées (300 hectares par an) et une diversification des modes de valorisation des produits de la filière cocotier.

Une première opération de régénération est déjà en cours de lancement, à destination des atolls de Puka Puka, Napuka, Reao et Hikueru. Il s'agit d'y implanter des pépinières pour fournir rapidement de nouveaux plants vigoureux et d'y installer des laboratoires d'élevage de Tétrastichus (parasite du brontispa).

AGRO-TRANSFORMATION

Une opération d'investissement destinée à la mise en place de trois ateliers relais d'agro-transformation a été créée au collectif de juillet dernier, avec un montant dédié de 30 millions XPF, pour permettre aux agriculteurs de Tahiti, Raiatea et Moorea de s'inscrire dans une démarche de création de valeur ajoutée via l'agro-transformation.
Nous travaillons également à la mise en place prochaine d'une unité de production de salades prêtes à l'emploi à l'usage notamment des collectivités.

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAINE ET ÉQUILIBRÉE

Des unités de démonstration ont été installées dans les jardins du ministère et au centre d'accueil des sans-abris de Tipaerui, pour encourager la mise en place de jardins partagés ou privés en culture naturelle. Dans le même objectif, les actions de valorisation des produits locaux de qualité auprès des collectivités sont intensifiées.

Cette démarche est accompagnée par la promotion de l'utilisation de biopesticides et d'intrants naturels (unité de valorisation des déchets de poissons bientôt opérationnelle) ainsi que la mise en place de plans de surveillance sanitaire sur les fruits et légumes. ■

COMMISSIONS DE L'ASSEMBLEE

LE CHANGEMENT, LE TRAVAIL DE TOUTE UNE ÉQUIPE

Le Gouvernement et la majorité travaillent main dans la main pour redresser la situation et enrailler la spirale infernale dans laquelle était engagée notre Pays.

La majorité, forte de 38 élus, apporte stabilité et compétence. Nos élus qui président les 10 commissions assurent en coordination avec chacun des ministères un travail important de préparation des dossiers qui permet de répondre au plus près aux attentes de la population qui porte cette volonté de changement. Les grandes réformes budgétaires et législatives sont préparées par le gouvernement et soumises à l'assemblée qui les amende et les vote. Au total se sont plus de cinquante textes qui ont été votés sur la période des 100 jours, et qui participent à la refondation du Pays dans tous les domaines. Aux textes législatifs s'ajoutent les grandes résolutions contre les démarches onusiennes de l'UPLD ou pour anticiper les conséquences des modifications climatiques. Le changement en marche est l'œuvre quotidienne de toute une équipe, au service de la population qui l'a portée.

LES COMMISSIONS LÉGISLATIVES

Commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes	**Président :** FLOHR Henri		
Commission de la santé et du travail	**Présidente :** PUHETINI Sylvana		
Commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique	**Présidente :** SAGE Maina	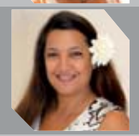	
Commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat	**Président :** TEMAURI Jean		
Commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien	**Présidente :** TURQUEM Sandrine		
Commission des ressources marines, des mines et de la recherche	**Président :** TOROMONA John		
Commission des institutions des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes	**Président :** BUILLARD Michel		
Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports	**Présidente :** SANQUER Nicole		
Commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels	**Présidente :** RICHETON Monique		
Commission de contrôle budgétaire et financier	**Présidente :** BRUANT Virginie		